



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

DOSSIER

Compagnie régionale: on y va ?

PORTRAIT

Thierry Corbalan,
palme d'or
du cœur



INITIATIVE

BPBE,
au bonheur
des locavores



1,60€

SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P17 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I





a filetta

en concert

NOUVEL ALBUM



Castelli

Rentrées!

Nous y sommes! Les valises sont presque rangées, les souvenirs disposés un peu partout dans les pièces de la maison ou dans un coin de notre tête. Les rentrées reprennent leurs droits.

Tout d'abord, celle de nos enfants. Certains d'entre nous ont géré cela avant les congés estivaux tandis que d'autres vont devoir courir pour trouver ce fichu cahier au format improbable demandé sur la liste des fournitures scolaires du dernier. Il faudra aussi s'assurer que l'ainé qui fait sa rentrée à l'université a bien son trousseau ménager qu'il s'empressera bien évidemment de poser dans un coin pour préférer assiettes en carton, verres en plastiques et cet indispensable décapsuleur pour réviser dignement avec ses colocataires. Autre rentrée bruyante dont on nous abreuve de nouvelles dès à présent, celles des candidats à l'élection présidentielle. La classe primaire à droite sera composée de 13 élèves mais le spectacle de fin d'année se jouera par anticipation les 20 et 27 novembre prochains. Bien évidemment pour cette éternelle mise en Cène, on attend encore de savoir qui jouera le rôle du sauveur et surtout celui de Judas. Bon pour l'ouverture d'une classe primaire à gauche, ce n'est pas gagné: effectif à trouver!

Enfin, ne manquons pas la rentrée littéraire. Sur les étals des librairies, plus de 500 nouveaux romans proposant évasion, science-fiction, récits de voyage ou autres essais politiques, véritables pépites littéraires ou indigestes écrits. Mais, dans cette avalanche de livres se cache certainement les prochains prix Goncourt, Renaudot, Femina, Médicis...

Donc bonne rentrée à toutes et à tous. Courons bien, défendons ou pas un de ces candidats qui espérons-le ne sera pas qu'un politicien assoiffé de pouvoir. Lisons et surtout n'oublions pas de vivre jusqu'aux prochaines vacances. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU

A solidarietà in core

L'attualità di sti pochi ghjorni hè stata annirita da parechje strage. Ci hà propiu toccu à tutti in pienu core. Ghjè difficile d'un pensà forte à e vittime è à e famiglie di u terremotu chì hà dannighjatu assai u centru di l'Italia. Si tratta d'una disgrazia tamanta. Ci hè statu 291 morti frà i quali 280 solu ind'a cità d'Amatrice, oramai in rovina, è induve a popolazione hè in grande suffrenza.

In Corsica, nimu ùn hè statu indifferente. Sò state messe in ballu unepoche d'andature solidarie. A Cullettività Territoriale s'hè impegnata cù a creazione d'una cellula per aiutà i nostri vicini italiani; cumposta da trè urganisimi: La Croix Rouge, l'associu Per a Pace è Le Secours Populaire. In stu quadru, hè stata lampata una chjama à i doni è hà da esse fatta a simana chì vene una spedizione di mercanzie. Ci hè un numeru di telefonu ch'ellu si chjamà per porghje u so sustegnu 04.95.51.69.33.

A Cunfraterna di a Santa Croce di San Fiorenzu, cù l'appoghju di a presentatrice televisiva Kristina Luzi, ci hà participatu di bella manera cullettendu buttiglie d'acqua, paste, conserve, prodotti d'igiene curpurale, piccaglietta in carta, bichjeri, cuchjare, furcine, coltelli è piatti in plasticu, panni, chì currispondenu à i bisogni registrati da l'auturità è La Croix Rouge in Italia.

Ind'u listessu tempu chì st'azione di solidarietà, hè statu marturiatu l'ambiente di a Corsica da a scimità di i picciafochi chì s'hè fatta sente, ind'u Cismonte, cù u ventu è a sciappittana. Una trentina di fochi accesi, quasi 500 ettare di machja in pulvina. L'incendiu u più impurtante hà guastatu dui paesi di u Nebbiu. U primu, u Poghju d'Oletta induve sò stati brusgiati 30 percentu di i so lochi. U secondu, Barbaghju di u quale vignaghjoli è apicultori anu suffertu assai cù a distruzione di i so arnesi di travagliu. Ch'ella sia nantu à u terrenu o per via di u celu cù i Canadair, più di 200 agenti di a securità civile si sò battuti cum'è leoni per ammaestrà a situazione è fà finì stu veru scumpientu. Ognunu hà devutu fà fronte à tantu periculu per salvà parechje case di e fiamme. Custi dinù, a solidarietà hè stata in core per accumpagnà i spinghjiochi ind'u so impègnu per a difesa di a nostra terra... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,

20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication - Rédacteur en chef

Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsicaConseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales - Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 - 04 95 32 89 95

Annonces légales - Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Marion Patris de Breuil, Manon Perelli,

Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319188773 - ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez en Balagne,

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche**des****correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

"L'ÉTAT SOUTIENT LA CORSE"

DONNE-MOI
ÇA, ASSISTÉ!
<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>
<https://twitter.com/ICNActu>

Un protocole de gestion pour la période transitoire



La CTC, l'État et le Syvadecc ont signé le 24 août une déclaration commune relative à la gestion des déchets, le temps que le plan voté en mai dernier produise ses effets. Ce protocole prévoit notamment une réouverture du centre de Tallone et un accroissement des capacités administratives des trois centres d'enfouissement de l'île.

La crise des déchets aurait-elle trouvé son épilogue? Le 24 août dernier, la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat et le SYVADEC, ont signé une déclaration commune sur la gestion des déchets dans l'île. Ce protocole, élaboré après de multiples rencontres entre les trois parties prenantes et les élus et comités de riverains des trois centres d'enfouissement, aspire à apporter un point d'équilibre sur cette question épineuse afin d'éviter une crise aiguë, le temps que le plan voté par l'Assemblée de Corse en mai dernier ne soit mis en place. « Nous avons besoin de temps pour permettre au plan révolutionnaire basé sur le tri à la source de produire ses effets, a expliqué le président de l'Exécutif, Pendant cette période transitoire, qui va durer au maximum trois ans, nous devons mettre en œuvre des mesures en tenant compte des attentes des personnes concernées par les centres d'enfouissement, en organisant la solidarité territoriale et en montant en puissance sur le tri à la source pour diminuer les nuisances générées par les fermentescibles ».

Dans cette déclaration commune est tout d'abord prévu l'accroissement des capacités administratives des trois centres d'enfouissement existants. Un nouvel effort est donc demandé à Viggianello, Vico et Prunelli-di-Fiumorbu. Une limitation dans le temps, des compensations et des garanties quant aux limitations des nuisances sont également actées. « C'est une modification administrative, les sites ne sont pas physiquement saturés. C'est une remise à jour de la réglementation qui n'aboutit pas à augmenter au total la capacité d'enfouissement, bien au contraire, puisque cette déclaration commune vise à donner des perspectives quant aux conditions d'utilisation dans le temps des sites existants », a souli-

gné Bernard Schmeltz, le préfet de Corse-du-Sud.

Le protocole prévoit par ailleurs la réouverture du centre de Tallone pour les trois années à venir. « Nous avons 185 000 tonnes environ à enfouir par an. Actuellement il manque de la place. Nous avons besoin de la réouverture de Tallone, a indiqué Gilles Simeoni tout en reprenant, mais nous savons que les riverains de ce centre d'enfouissement ont eu à souffrir pendant des décennies. Dans le cadre de cette déclaration, nous donnons des garanties fortes aussi bien en terme de durée, qu'en terme de conditions d'exploitation pour que véritablement les nuisances n'existent pas, avec des mesures de contrôles fortes auxquelles seront associées les riverains ». Derniers points d'importance actés dans ce protocole: une gestion basée sur la transparence, et surtout une activation de la solidarité territoriale qui tend à tenir compte des efforts consentis par les communes qui abritent des centres d'enfouissement en s'engageant à apporter un soutien spécifique à ces territoires. « Pendant des années, on a demandé à des communes d'accueillir des centres au nom de la solidarité. Mais celle-ci était toujours à sens unique. Aujourd'hui, avec le tri à la source, l'enfouissement va être de moins en moins préjudiciable pour les communes, mais il est naturel qu'à partir du moment où on leur demande d'accueillir un centre d'enfouissement sur leur commune la solidarité soit réciproque, a développé le président de l'Exécutif indiquant que la CTC s'est donc engagée fortement: il y aura des compensations et un effort de solidarité notamment dans les domaines du numérique et de la santé avec un droit de préférence sur l'installation d'équipements stratégiques ». ■ **Manon PERELLI**

INSTITUTIONS

Un déplacement chargé



Photo Manon Perelli

Jean-Michel Baylet était en Corse les 29 et 30 août. Une visite menée au pas de course entre les deux départements, avec dans ses bagages plusieurs sujets d'importance pour l'île.

«***Vous venez donc nous annoncer que vous allez nous rendre une partie seulement de ce qui nous a été injustement soustrait.***». Accueil du président de l'Assemblée de Corse particulièrement frais pour le ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales. Jean-Michel Baylet était en Corse les 29 et 30 août dernier. Une visite qu'il a débutée par l'hémicycle de l'Assemblée de Corse.

Aux côtés du préfet de Corse, Bernard Schmeltz et du président de l'Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, il y a signé un protocole d'accord relatif à un avenant au Contrat de plan Etat Région [CPER] 2015-2020 qui prévoit d'injecter 10 M€ supplémentaires dans l'économie insulaire, pris en charge pour moitié par l'Etat et pour l'autre par la Collectivité territoriale de Corse. Une somme qui tend à porter des améliorations sur deux points : la mobilité avec la création de plateformes intermodales rail-bus aux entrées d'Ajaccio et Bastia afin de décongestionner les centres villes ; et la création d'une enveloppe spécifique pour la montagne corse dans le but de revitaliser l'économie de ces territoires.

Mais malgré ces annonces saluées, pour la majorité territoriale le compte n'y est pas. Jean-Guy Talamoni a en effet mis en exergue le dû de l'Etat au regard du mode de calcul «*discriminatoire*» de contribution de la Corse au redressement des finances publiques. Le président de l'Assemblée a en effet argué que chaque Corse contribuerait au redressement à hauteur de 90€, «*là où un habitant du continent s'acquitterait de 30€*», ce qui générerait un trop perçu par l'Etat de 7 M€ par an.

Gilles Simeoni a quant à lui regretté la baisse de 50 M€ par rapport au CPER précédent. «*Il y a un recul du fait même que l'Etat restreint son effort en matière de finances publiques. Dans cette enveloppe, nous avons obtenu une augmentation de 10 M€, mais là aussi il faut relativiser. Toutes les régions de France l'ont obtenue et certaines régions ont obtenu une majoration plus importante que nous*», a-t-il tenu à préciser.

Insistant sur «*le droit d'être responsables du développement de notre pays*», Jean-Guy Talamoni a par ailleurs fustigé le refus du gouvernement de prendre en compte des délibérations majoritairement votées par l'Assemblée de Corse, telles que le transfert à l'île d'une partie de la TVA produite sur son territoire. Gilles Simeoni a insisté sur le fait que ne pas prendre en compte ces délibérations aboutirait à affaiblir «*la démocratie toute entière*». La majorité territoriale a par ailleurs signifié à nouveau au ministre sa volonté de voir la Corse dotée du statut spécifique d'île-montagne.

Jean-Michel Baylet s'est ensuite rendu en préfecture où il a assisté à une réunion de travail sur la mise en œuvre de la collectivité unique. Lors de celle-ci, a notamment été évoqué le contenu des deux ordonnances, qui seront présentées pour avis à l'Assemblée de Corse lors de la session des 6 et 7 septembre. Le ministre les transmettra ensuite au Conseil d'Etat avant de les présenter au Conseil des Ministres et de les soumettre enfin à ratification devant le Parlement. Au cours de cette réunion, les parlementaires de la droite insulaire ont d'ores et déjà annoncé qu'ils voteraient contre.

C'est donc un bilan plutôt mitigé qui ressort de cette visite, même si le ministre a marqué sa satisfaction après ces différentes rencontres. «*Paris ne s'est pas construit en un jour. Nous sommes sur la création d'une collectivité unique, c'est exceptionnel, il n'y en a pas d'autres sur le territoire français. [...] Il s'agit d'un point de départ. Par la suite, quand cette collectivité existera, se posera la question de sa fiscalité et le temps sera venu d'en parler dans une loi spécifique, mais il faut faire les choses dans l'ordre, tranquillement*», a-t-il tenu à indiquer.

À noter qu'au cours de ce déplacement, le ministre a également signé une convention relative aux emprunts structurés, avant de prendre la direction de Vico où un projet de centre-bourg lui a été présenté, puis de la Haute-Corse, où il a abordé les thématiques liées à la ruralité, et les enjeux d'accessibilité des services au public. ■ **Manon PERELLI**

TRANSPORTS MARITIMES

Compagnie régionale : on y va ?



Alors que l'Assemblée de Corse s'apprête à examiner la création d'une compagnie maritime régionale puis à délibérer sur la nouvelle DSP, ICN fait un tour d'horizon avec les différents acteurs.

Dossier réalisé par Claire GIUDICI

Quand le rouge l'emporte

Navigation sans encombre pour le premier été de la Corsica Linea. Les «rouges» ont effectué régulièrement leurs rotations. Sans grève. Cela dit, l'important dossier de la compagnie régionale de navigation est à l'étude. La «récupération de l'outil naval» est à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée de Corse des 6 et 7 septembre. Et la nouvelle délégation de service public sera votée le 26 septembre. Un dossier qui semble moins inquiéter les salariés depuis que la nouvelle compagnie a prouvé que ses navires pourront faire face aux tempêtes. «Les per-

sonnels ont peut-être été méfiants au départ, mais ils aiment leur compagnie, ils aiment leurs bateaux. Au fil des discussions, le dialogue s'est noué. C'était notre objectif. Nous avons rencontré de véritables professionnels, très impliqués, qui ont compris que notre volonté est d'avancer et veulent avancer avec nous», remarque Pascal Trojani. Ce jeune chef d'entreprise, sportif et habitué aux défis, a été désigné par les 15 actionnaires principaux et les 120 PME participantes du consortium à l'origine de Corsica Marittima pour présider MCM – nom juridique de l'entreprise dont la marque commerciale est Corsica Linea. «Durant tout l'été, la continuité du service a été assurée. Concernant le fret, nous avons fait le plein. Nos chefs d'entreprise actionnaires ont joué le jeu

et les chiffres vont au-delà de nos espérances. Sachant que nous ne desservons pas Ile-Rousse, nous remportons fin juillet 45% de parts de marché. En revanche nous n'obtenons que 10% en volume de passagers. Il faut dire que nous nous ne disposons pas d'une offre suffisante. Nous n'avions que 3 cargos mixtes et, tout comme pour le fret, les volumes réalisés par le cargo que nous avons dû mettre à disposition de la CMN sur Ile-Rousse manquent à notre actif. Quant à nos deux ferries, le Danielle Casanova et le Méditerranée, ils sont restés en rotation vers le Maghreb. Le dossier devant leur permettre de naviguer vers la Corse aurait dû être déposé avant le 31 décembre. À l'époque, ça n'avait pu être fait.» Ainsi, au 31 juillet près de 200 000 passagers ont transité sur les lignes de Corse et 85 000 vers le Maghreb (pour lequel l'offre était bien trop importante).

Les études de satisfaction menées par l'entreprise auprès des passagers se sont avérées positives: personnel souriant, service de qualité (notamment au bar et en salle), régularité des rotations, etc. «Après 20 années de bilans déficitaires, nous devrions ramener dès cette année la compagnie à l'équilibre. Prouvant ainsi qu'une compagnie gérée par des Corses pour la Corse est parfaitement viable. Et tout ça en restant sous le pavillon 1^{er} registre qui préserve

l'emploi local puisqu'il impose un personnel à 100% français. Pour notre part, nous sommes au service de notre île. Nous avons déjà passé des conventions pour que les produits vendus, diffusés ou traités (nettoyage du linge, etc.) dans nos navires viennent d'ici. Il en est de même pour les marins: une convention a été passée avec le Lycée Maritime de Bastia. Quant à notre siège social, il sera en Corse même, si toute la partie opérationnelle et technique doit rester à Marseille qui est notre port naturel et dispose des infrastructures adéquates.»



Pascal Trojani

C'est sur le projet d'entreprise que se concentre maintenant Pascal Trojani: «Nous allons nous appliquer à faire connaître la marque Corsica Linea, nos «Rouges» qui commencent déjà à bénéficier d'une image positive. Une nouvelle campagne publicitaire débutera prochainement. Notre volonté est ensuite de développer les transports en Méditerranée. La ligne lancée cet été depuis Marseille en direction de la Sardaigne est une réussite. Nous voulons maintenant organiser durant la saison estivale des rotations de Bastia vers l'île d'Elbe, de façon à permettre aux quelques 5 millions de visiteurs qui s'y rendent chaque année de découvrir la Corse.»

Quelle part prendra la Corsica Linea dans la prochaine délégation de service public et le projet de compagnie régionale voulu par la CTC? «Pour le moment, composée d'entrepreneurs corses au service de la Corse, nous considérons que nous sommes la seule et vraie compagnie régionale corse, sourit Pascal Trojani. Notre objectif est d'être suffisamment solide pour pouvoir fonctionner même sans DSP. Nous avons parfaitement différencié notre comptabilité DSP et hors DSP. Nous savons quels sont nos actifs et gérons le budget en chefs d'entreprises responsables, au plus près des besoins, en réalisant des économies pour mieux réinvestir. D'autant que nous avons également la volonté et le projet de rénover la flotte. Reste que nous ne sommes pas opposés à la compagnie régionale maritime et que le fonctionnement en Semop prévu par la CTC nous intéresse. Il s'avère plus sécurisé, moins facilement attaquable auprès des tribunaux européens que l'ancien fonctionnement. De plus il s'agit d'une formule en actionnariat sur une durée de 10 ans, plus confortable que la précédente qui durait 8 ans. Nous soumissionnerons et espérons bien être retenus. Vous savez, la valeur réelle de notre entreprise, ce ne sont pas les bateaux, ce sont les hommes. C'est le personnel et sa connaissance du métier. C'est avec ça que nous gagnerons.» ■

«La valeur réelle de l'entreprise, ce sont les hommes et leur connaissance du métier.» ►

REPÈRES

Pour la création d'une compagnie régionale de navigation, l'Office des transports de la Corse (OTC) propose une société d'investissement (SI) maîtrisée par la Collectivité territoriale, permettant l'acquisition de la flotte et son renouvellement puis deux sociétés d'exploitation, deux sociétés d'économie mixte à objet prioritaire (Semop) – un type de structure juridique récent puisque né en 2014 mais sécurisé tant en droit national qu'euro-péen – dont l'une en direction des ports principaux et l'autre des ports secondaires, fonctionnant sur la base d'un partenariat public-privé entre la CTC et les opérateurs retenus par appel d'offres. Deux navires, le Monte d'Oro et le Paglia Orba, pourraient être achetés par la SI pour 10 M€ à la MCM. C'est pour 8 700 000 € que les actifs de l'ex-SNCM avaient été initialement acquis par Rocca. ■

**Quelle compagnie régionale maritime de navigation pour la Corse ?
Pour ou contre la création d'une compagnie régionale de navigation ?
Ce qu'en pensent les principaux protagonistes...**



Jean-Marie Maurizi risque d'augmenter dans un cas pareil! » La présence de Corsica Ferries sur Nice et Toulon changerait-elle la donne par rapport au passé? «Non. Nos infrastructures sont à Marseille, d'où part ou arrive le fret que nous transportons. Débarquer à Toulon, c'est donc prendre l'autoroute. Sans compter que sur la Corsica Ferries chaque remorque doit embarquer avec son tracteur. Ça implique un surcoût qu'il nous faudra bien à terme répercuter! J'ai le sentiment qu'une compagnie de service public, pour laquelle on achèterait des bateaux, va coûter plus que rapporter. Laisser les choses en l'état mais en reversant, sur justificatifs bien sûr, l'argent réservé à la DSP directement aux usagers, c'est-à-dire aux transporteurs, serait beaucoup plus transparent. Les transporteurs sauraient exactement où va l'argent de la continuité territoriale et le prix des transports baisserait effectivement. La baisse serait répercutée et bénéficierait à l'économie.» ■



Jean-Claude Graziani S'il n'est pas opposé au projet, le membre du Conseil économique et social pour la CGT émet des réserves: «Il y a actuellement à défendre deux compagnies et leurs travailleurs -environ 900 à Corsica Linea, 400 à la CMN. Dans le cadre de la compagnie régionale, toute deux doivent avoir la possibilité d'entrer au capital des Semop. Par ailleurs, il est prévu la création de deux Semop. Celle pour la desserte des deux ports principaux ne sera détenue qu'à 32% par l'actionnaire public qui en revanche détiendra 66% des actions de la Semop ports secondaires. Or ce sont les ports principaux qui rapportent le plus: ils rapporteront au privé! Puis, dans une délégation de service public, quel que soit son contour juridique, il y a le service public et l'entretien des bateaux. Comment, avec quel argent, la SI prévue rachètera-t-elle les ba-



Jean-Félix Acquaviva Pour le président de l'Office des Transports de la Corse, la formule proposée par la CTC est la plus à même de préserver les intérêts de chacun. De l'usager d'abord, puisque les baisses de tarifs prévues dans la DSP sont maintenues [-15% sur tarif résident, -7% sur le tarif cabine, -30% sur le tarif résident contraint. Concernant le fret: -8% sur les matières premières de consommation, -50% sur les transformables et produits transformés, -75% pour l'exportation des productions insulaires, agroalimentaire, vin, bois, etc.]. Concernant la mise en place des Sem, «on s'inquiète du fait que le capital détenu par la CTC n'est pas identique dans chacune des Semop. Ces structures sont sécurisées. L'Union Européenne exige une «juste compensation» et de «justes moyens nécessaires». Ces critères sont inclus dans l'appel d'offre. Ils encadrent les compensations de DSP dont le but est uniquement d'équilibrer les budgets de sociétés délégataires opérant sur un marché soumis à une forte saisonnalité avec une population locale peu nombreuses mais qui devront répondre aux baisses de tarifs que nous exigeons. Au-delà d'un certain bénéfice, des critères de reverse-

teaux? Pour déspecialiser l'enveloppe de la CTC, il faut une loi. Quel sera le statut des marins? Seront-ils rattachés aux bateaux ou à la compagnie? Ils naviguent actuellement sous pavillon 1^{er} registre et les accords d'entreprise leur garantissent des conditions de travail décentes. Nous ne laisserons pas leur situation sociale se dégrader. Les modalités précédentes de passation des marchés pour la DSP étaient régulièrement attaquées devant le tribunal européen. Nous voulons bien croire que la formule des Semop le sera moins, mais nous nous opposerons à toute déréglementation du marché du travail, que Bruxelles le veuille ou pas. Nous risquons, si nous acceptons cette formule, des lendemains difficiles. Cette DSP est pour un an. La prochaine, pour 10 ans! Une seule société d'économie mixte, avec le partenariat des deux compagnies et une sacralisation du statut des salariés semblerait plus raisonnable.» ■



Jean Brignole Le discours du secrétaire général du CTC, n'est finalement pas bien éloigné: «Nous avons toujours souhaité la création d'une véritable compagnie régionale publique au service de la Corse et des Corses, la CTC ayant vocation à être propriétaire exclusive des navires gérés ensuite par une compagnie d'exploitation dont elle détiendra au moins 51% du capital, afin d'en maîtriser la destinée. Le siège social de cette compagnie doit être en Corse. Reste qu'actuellement la DSP est bicéphale, la CMN étant partie prenante. La proposition actuelle de la CTC est la suivante: rachat de deux navires, le Paglia Orba et le Monte d'Oro par la société d'exploitation, puis création de deux Semop, dans lesquelles la part de partenariat public privé n'est pas le même. Ce point nous interroge. Nous considérons que la CTC doit être majoritaire dans les deux structures.

De plus, une autre question se pose: en vertu de l'article 12441-1 du Code du Travail, il n'y aura pas l'obligation de reprendre le personnel, sauf, peut-être, si la prestation se réalise avec les mêmes bateaux en 2016/2017 puis en 2017/2027.

Enfin, même si nous avons la garantie d'un pavillon 1^{er} registre, aurons-nous celle que les accords d'entreprise, arrachés de haute lutte, seront maintenus? Nous sommes des syndicalistes, notre vocation est de défendre les personnels. C'est ce que nous ferons.» ■

ment à la CTC sont prévus. Par ailleurs, si la libre administration de la Semop est laissée au délégataire, le président est issu de l'Assemblée et la CTC conserve un droit de regard, notamment sur les contrats passés au-delà d'un certain montant.»

Concernant les sommes prévues pour l'achat des deux navires, «elles font partie des 14,5M€ prévus en investissement. La valeur vénale de ces navires, sur le marché, est estimée à 32M€. Les conditions de leur rachat étaient prévues à l'article 40 de la DSP de 2013/2024 résiliée devant le TA de Bastia au 30 septembre 2016. La notion de «bien de retour» n'étant pas admise par l'UE, ils ont fait l'objet d'une négociation de gré à gré, pour 10 M€.»

Quant au statut des personnels, «il est sécurisé aussi. Ils dépendent de la société délégataire. Le fait que la société devienne actionnaire de la Semop ne remet pas en cause un statut qu'ils n'auront jamais quitté et conserveront si la compagnie quitte la Semop.» Enfin, l'achat des navires n'oblèrera pas les possibilités de la CTC d'intervenir sur des travaux de BTP: «Pour la première fois, nous produisons un excédent, conclut Jean-Félix Acquaviva. Il était de 22M€ cette année. Il ira notamment à l'amélioration des infrastructures routières, ferroviaires, etc.» ■



Le boycott remis au goût du jour

Pour forcer les multinationales à changer leurs pratiques, rien ne vaut le pouvoir du porte-monnaie ! C'est en tout cas le pari de la plateforme collaborative I-boycott.org.

De multiples scandales écornent régulièrement l'image de marque des grands groupes industriels. Pourtant, une fois le buzz médiatique passé, chacun retourne à ses habitudes sans que quoi que ce soit n'ait changé. Afin de rendre la contestation populaire plus efficace, une jeune association créée en 2015 se propose d'organiser des campagnes de boycott.

TOUS CONSOM'ACTEURS

L'idée est la suivante: puisque les multinationales ne comprennent que le langage de l'argent, c'est à leurs bénéfices qu'il faut s'attaquer en refusant d'acheter leurs produits. Sauf qu'à titre individuel, ce genre d'initiative équivaut à une goutte d'eau dans l'océan. C'est là que la plateforme participative I-Boycott.org entre en jeu. Le site permet à tout un chacun de lancer une campagne de boycott à condition d'avoir des revendications claires et des reproches sourcés à l'appui. Des règles essentielles pour éviter toute diffamation ou dénigrement. À charge ensuite pour la plateforme de diffuser l'information pour rallier un maximum d'internautes à la cause. Au-delà du boycott, c'est tout une démarche constructive qui est mise en place. À partir d'un certain seuil d'adhésion, l'entreprise visée est ainsi informée de la campagne et peut y réagir.

En fonction de la pertinence de cette réponse, les boycotteurs décideront de lever ou non l'opération. Sans compter que les participants peuvent aussi proposer une alternative plus éthique à la communauté.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Avec ce type d'initiative, il suffit donc de refuser l'acte d'achat pour devenir un consomm'acteur. Ou comment faire valoir son droit d'expression et de contestation de façon simple et accessible à tous. Et l'idée séduit ! Dès le lancement le site a enregistré quelque 20 000 inscriptions tandis que sa page Facebook est suivie par plus de 55 000 personnes.

Au registre des campagnes de boycott toutefois, on est loin d'atteindre les milliers ou millions de participants à même de faire plier les multinationales. Seuls quelque 8300 boycotteurs participent à ce jour à l'opération visant à inciter H&M à améliorer les conditions de travail dans ses usines au Bangladesh, contre 8400 pour s'opposer à l'optimisation fiscale de Starbucks France. La contestation des techniques de pêche utilisées par Petit Navire réunissait quant à elle 10 000 participants cet été. Il ne tient qu'à vous de faire pencher la balance ! ■

N° 01



Olivier LE HAY
Alain SPADONI
Charles SANTUCCI

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à Ajaccio [Corse du Sud], "Le Régent", 3 avenue Eugène Macchini, le VINGT TROIS AOÛT DEUX MILLE SEIZE, enregistré à S.I.E d'Ajaccio, le 23 Août 2016, Bordereau n° 2016/546, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI SEI
Forme : Société Civile.
Capital Social : SIX MILLE EUROS (6.000,00 €)
Siège Social : Bastia (Haute Corse), Résidence Fior di Toga, bâtiment A4.
Objet Social : L'acquisition d'un terrain sis à Corte (Haute Corse) lieudit Avenue Porette en vue de la construction d'un ou plusieurs immeubles, destinés à être vendus en totalité ou par fractions; l'acquisition de terrains en vue d'y édifier des constructions, l'acquisition d'immeubles bâtis destinés à être démolis ou rénovés en vue de leur vente; accessoirement la location desdits immeubles; toute opération de lotissement de terrain préalablement à la réalisation et à la vente des constructions; et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Monsieur Dominique FRATANI, demeurant à BASTIA (Haute-Corse), Fior di Toga - Bâtiment A4.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour Avis, Maître Charles SANTUCCI.
Notaire Associé

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Furiani en date du 22/08/2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OPTIMA INVESTISSEMENT
Siège social : 6 Résidence Le Bastio 2, Furiani [Corse]
Objet : l'administration de biens, les transactions immobilières, l'achat et la vente de biens immobiliers; la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société, l'activité de mise à disposition de bureaux équipés, secrétariat, location de salle de visio-conférence;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 1 000 euros
Gérance : Madame CELIA TADDEI, demeurant 24 rue St Joseph Résidence Le Clos St Antoine, Bastia [Corse],
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 10/06/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DECOPLUS
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 500 euros
Siège social : Résidence l'Amaryllis - Bt. B - 20200 Ville di Pietrabugno
Objet : La décoration ainsi que la four-niture et pose de menuiseries intérieures.
Durée : 99 années
Gérant : Mme Karine MARTINI demeurant à Village de Borgo, 20290 Borgo
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 25/08/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS LE 11,43
Forme : SAS
Capital : 1000 euros
Siège social : Cours Docteur Favale 20200 Bastia.
Objet : Petite Restauration à emporter et livraison à domicile.
Durée : 99 ans
Président : Jean-Louis BINVIGNAT demeurant Les Jardins du Fango, Bât F, 20200 Bastia.
Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/08/2016, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : I FRATELLI
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 3 000 euros
Siège : c/o M. Joseph POZZO DI BORGO, Chemin de Fiuminale à Monticello [20220]
Objet : • L'acquisition, l'administration, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers.
• La gestion par location par baux commerciaux, baux d'habitation, locations saisonnières, résidence hôtelière ou autre forme.
• Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Cession des actions : Clause de préemption en faveur des associés.
Président : M. Joseph POZZO DI BORGO, demeurant Chemin de Fiuminale à Monticello [20220]
Immatriculation : au RCS de Bastia. [Haute Corse]

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 09/08/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS Corse Piscine et Spas (CPS)
Forme : SAS
Capital : 1000 euros
Siège social : Pieddi Piaggia - 20600 Furiani.
Objet : - Commerce en direct et à distance de vente de piscine, spas et saunas ou autres produits de même type à venir, détaillant et grossiste d'articles et tous produits dérivés annexes à ce commerce. - Conception, aménagements, livraison, installation partielle ou complète, rénovations, entretien et maintenance ainsi que tous produits ou prestations dérivées annexes, en rapport avec l'objet social.
Durée : 99 ans
Président : Mme Sophie MATHIEU, demeurant Pieddi Piaggia, 20600 Furiani.
Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/08/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : OCTB SAS
Siège social : 15 Lotissement Santa Catalina, Ortale, 20620 BIGUGLIA
Forme : SASU
Sigle : OCTB SAS
Nom commercial : OCTB SAS
Capital : 100.00 Euros
Objet social : MAITRISE D'OEUVRE, COORDINATION DE TRAVAUX BATIMENT.
Président : Monsieur OLIVIER ORSINI demeurant : 15 Lotissement Santa Catalina, Ortale, 20620 BIGUGLIA élu pour une durée de 99 années.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3 août 2016, il a été constitué la société **Clinéo LCS-Corse**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 EUR, dont le **siège social** est situé Quartier de l'Annonciade, Boulevard du Fango, 20200 Bastia, pour une **durée** de 99 ans. Il est notamment prévu que :

Objet : l'accomplissement de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession de ces participations;
Président : Monsieur Hervé Le Bocq, demeurant 56 Boulevard Gavoty, 13012 Marseille;
Le commissaire aux comptes titulaire est COEXCOM, SARL au capital de 40.000 EUR, dont le siège social est situé 45 Cours Gouffé, 13006 Marseille et dont le numéro unique d'identification est 433 766 649 R.C.S. Marseille, représentée par Monsieur Frédéric Duchemin et le commissaire aux comptes suppléant est Monsieur Jean-Marc Eysautier, domicilié 25 Rue Sylvabelle, 13006 Marseille;
Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix;
Les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Immatriculation : RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Centuri en date du 22 août 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRO & CO
Siège social : Lieu-dit Morta, Centuri [20238]
Objet : la conception, la distribution et la vente directe ou indirecte de probiotiques et de compléments alimentaires; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par la collectivité des associés.
Président : Monsieur Lionel CHARVIN, demeurant 382 Avenue du Mondial de Rugby 2007, Montpellier [Hérault].
Directeur Général : Monsieur Olivier CHARVIN, demeurant Lieu-dit Morta, Centuri [Corse].
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président

S.A.S VINTAGE RACING CORSICA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
8 Rue Colonel Quenza
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Août 2016 il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : VINTAGE RACING COR-SICA

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 8 Rue Colonel Quenza - 20137 Porto Vecchio

Début d'activité : 01 Septembre 2016

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce communication publicité, la location d'espace de stockage.

Président : Monsieur Jean Michel, Roch ANDREANI, Né le 14 Août 1977 à Ajaccio, demeurant 8 Rue Colonel Quenza-20137 Porto-Vecchio, Célibataire.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/08/2016 il a été constitué une société **Dénomination sociale :** LES SOUS DOUES **Siège social :** 11 Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia. **Forme :** SASU **Siège :** S.A.S.U. LES SOUS DOUES. **Nom commercial :** L'ETUDIANT. **Capital :** 100 Euros. **Objet social :** Cafétéria, Petite restauration, débit de boissons 1ère catégorie. **Président :** Monsieur Jean Marc Dall'omo demeurant : Lieu-dit Canavaggia, 20233 Sisco élu pour une durée indéterminée. **Durée :** 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/08/2016 il a été constitué une SASU dénommée :

HOSPITALINK

Siège social : 14 rue Maréchal Juin - 20137 Porto Vecchio

Capital : 1.500 €

Objet : Activité de conception-vente de solutions numériques permettant d'améliorer la communication au sein de centres hospitaliers.

Président : M. BOSSERT-CASTELLI Florent 14 rue Maréchal Juin, 20137 Porto Vecchio

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP en date du 26/07/2016 à Bastia. Avis est donné de la constitution de la **SARL U SPAGNOLU IN EXTENSO.**

Capital : 100 euros.

Siège social : 4 cours Paoli 20250 Corte.

Objet social : restauration traditionnelle.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de Bastia.

Co-gérant : Monsieur Javier SALMERON et Monsieur Jean-Philippe MARTIN LORENZI pour une durée indéterminée.

S.A.S BG INFILTROMÉTRIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Ld Pasciale Benciugnu - Trinité
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 Août 2016 il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BG INFILTROMÉTRIE

Capital Social : 1 000 euros

Siège Social : Ld Pasciale Benciugnu - Trinité - 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 01 Septembre 2016

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de mesures de perméabilité à l'air des bâtiments.

Président : Monsieur GRAZIANO Bruno, Né le 22 Août 1969 à Porto-Vecchio, Demeurant : Ld Pasciale Benciugnu - Trinité - 20137 Porto-Vecchio, Marié.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Ajaccio en date du 30/08/2016 de : **Assistpro2a.** **Forme :** SARL. **Capital :** 200 Euros. **Siège :** Résidence les Salines - Bât b5 - Rue François Coty - 20090 Ajaccio. **Durée :** 99 ans. **Gérance :** Fabrice FILLION, Résidence les Salines - Bât b5 - Rue François Coty -20090 Ajaccio. **Objet :** secrétariat, gestion de dossiers et archivage, location de boîtes aux lettres et autres services postaux, photocopies. Activités connexes. **RCS :** Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 03/08/2016, il a été constitué une S.A.S.U ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A.M.S.

Objet social : Travaux d'aménagement intérieur et de décoration

Siège social : Résidence Donateo - Route de Donateo - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans.

R.C.S. : Bastia

Président : Monsieur AKREMI Mustapha, demeurant Résidence Donateo, Roue de Donateo - 20260 Calvi.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/04/2016 à Ajaccio, il a été constitué la société :

Dénomination : S.M.C.R - Société Méditerranéenne de Construction et Rénovation

Forme : Société par actions simplifiée (SAS) **Siège social :** 62 cours Napoleon, 20000 Ajaccio. **Objet :** maçonnerie générale, plâtrerie, pose de carrelage, menuiserie intérieure et extérieure, voirie et réseau divers.

Durée : 99 ans. **Capital :** 1000 euros.

Président : M. de Gentile Charles-Laurent demeurant 5 rue des Pompiers, 20090 Ajaccio. **Directeur général :** M. PIERRE André demeurant 62 cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL " LE SUD "

Siège : Groupe FERRANDI - Parc d'activité de Poretton - Allée Bleue - 20290 Borgo

Objet : L'exploitation d'une station service. Vente de carburant et produits pétroliers, lavage, graissage, achat et vente de voitures automobiles et tout ce qui s'y rattache, vente de boissons diverses non alcoolisées, confiserie et autres produits alimentaires destinés à la clientèle

Durée : 99 années

Capital : 6.000 Euros

Gérance : - Monsieur FERRANDI Henri, Gilbert Noël, demeurant chemin de Pietra Poli - Route Supérieure de Cardo à Bastia [20200],

- Monsieur FERRANDI Gilbert, André, demeurant Chemin des Crêtes - Route du Fort de Toga à Ville Di Pietrabugno [20200]

- Monsieur FERRANDI Claude, Joseph demeurant Résidence I Minelli - Bât H à Ville Di Pietrabugno [20200]

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis

SCI PÈ MARE

Société Civile Immobilière
au capital de 1200 Euros
Siège social : Port de commerce
Tour de la Capitainerie
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 01 Août 2016 il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 200 €.

Dénomination sociale : PÈ MARE

Siège social : Port de Commerce - Tour de la Capitainerie - 20200 Bastia

Forme : Société civile immobilière

Capital souscrit : 120 parts de 10 € soit 1200 €

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition de tout immeuble bâti ou non bâti, l'édification de toute construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. VALERY Tony, demeurant 2 cours Pierangeli - 20200 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Bastia.

Votre publicité dans l'ICN!

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouvel client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

FAMIDDA HOLDING

SAS au capital de 4000 €
Domaine de Murtoli
20100 SARTENE
Société par Actions Simplifiée
en cours de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FAMIDDA HOLDING

Forme : Société par actions simplifiée

Siège Social : Domaine de Murtoli 20100 Sartène

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés, la gestion de titres de participation, la création de filiales de toute activité, la réalisation de toute opération liée directement ou indirectement aux activités des filiales, l'assistance aux filiales

Durée : 99 années

Capital : 4 .000 euros

Présidence : CANARELLI Paul Marie demeurant Domaine de Murtoli 20100 Sartène

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio

Pour insertion

Etude de Maître Cécile TERRE-ROTT

Notaire à SAUVE (Gard),
2, Avenue Rhin et Danube.

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Cécile TERRE - ROTT, Notaire à Sauve (Gard), 2, Avenue Rhin et Danube, titulaire d'un Office Notarial, le 30 août 2016, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La SCI a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **La dénomination est :** QUATRE ALPANAS **Le siège social est fixé à :** PINO [20228], Tagliato.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS [65 300.00 EUR] .

Les apports sont 50.300 EUR en numéraire et 15.000 EUR en nature.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Madame Claude BOUTGES, demeurant à Montpellier [34] 14 rue de la palissade et Monsieur Solal ATTALI demeurant à Montpellier [34] 14 rue de la Palissade. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/07/2016, il a été constitué la SCI dénommée **SCI LUIGGI BONICEL.** **Siège social :** Hameau de Forcili 20259 Poggiola. **Capital :** 8€. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** M. Philippe Luiggi, Mme Myriam Bonicel, Hameau de Forcili 20259 Poggiola. Cessions soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 23

SO LA CO

SAS au capital de 22,90 €
porté à 14.153 Euros

Siège social : ZA Petre Turchine,
RN 193, Valrose - 20290 BORG
RCS BASTIA 813 538 279

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 24/07/2016 :

- **Extension de l'objet social** aux activités de « L'installation, l'entretien, la vente de matériels d'équipements de stations-services et équipements industriels et automobiles ».

L'article 2 des statuts a été modifié.

- que le **capital social a été augmenté** de 14.130,10 € par voie d'apports en nature, avec effet au 01/01/2016.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Vingt-Deux Euros et Quatre-Vingt-Dix Centimes [22,90] Euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Quatorze Mille Cent Cinquante-Trois [14.153] Euros.

Pour avis, Le Président

N° 24

AVIS D'APPORT

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 20 juin 2016, enregistré aux impôts de Bastia,

- La Société "**CORSE CHIMIE INDUSTRIE**", SARL au capital de 38.112,25 Euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 345 005 532, dont le siège social est Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose 20290 BORG, représentée par son Gérant Mr Joseph LANFRANCHI,

A FAIT APPORT A :

- La Société "SO LA CO", SAS au capital de 1.000 Euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 813 538 279, dont le siège social est Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose 20290 BORG, représentée par son Président Mr Florian DURASTANTI, de l'ensemble des éléments d'actif de la branche d'activité de « L'achat, la vente, la location, l'exploitation, l'installation, l'entretien et la réparation de toutes machines et stations de lavage, intérieures et extérieures, destinées à toutes les branches de l'industrie », sis Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose 20290 BORG, évalué à la somme de 415.527 Euros en valeur réelle et 9.527 Euros en valeur comptable.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2016.

Les oppositions éventuelles seront adressées au siège : Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose 20290 BORG.

Pour insertion

N° 25

DEBUT DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 17 août 2016, Mme Costa Patricia demeurant à Rés. Ficabruna, 20620 Biguglia, a donné en location gérance à la SASU LES SOUS DOUÉS, en cours d'immatriculation, représentée par M. DALL'OMO Jean Marc demeurant à Lieu-dit Canavaggia, 20233 Sisco. Un fonds de commerce cafétéria L'ETUDIANT sis et exploité 11 avenue Jean Zuccarelli 20200 Bastia, immatriculé sous le numéro 377 699 624 RCS Bastia, pour une durée de 2 années à compter du 1er septembre 2016 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

N° 26

AVIS D'APPORT

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 20 juin 2016, enregistré aux impôts de Bastia,

- La société « **SOGETEC** », SARL au capital de 7.000,00 Euros, dont le siège social est à BORG [20290], Parc d'Activité de Porettonne, Allée Jaune, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 524 105 418, représentée par son gérant Monsieur Florian DURASTANTI,

A FAIT APPORT A :

- La Société "SO LA CO", SAS au capital de 1.000 Euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 813 538 279, dont le siège social est Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose 20290 BORG, représentée par son Président Mr Florian DURASTANTI, l'ensemble de ses activités, soit : "L'installation, l'entretien, la vente de matériels d'équipement de stations-services et équipements industriels et automobiles", sis Parc d'Activité de Porettonne, Allée Jaune 20290 BORG, évalué à la somme de 201.478 Euros en valeur réelle et 48.847 Euros en valeur comptable.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2016.

Les oppositions éventuelles seront adressées au siège : Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose 20290 BORG.

Pour insertion

N° 27

SAS ÉTABLISSEMENTS BRONZINI

Capital social : 800.000,00 Euros

Siège : Route Nationale 193

Lieu-dit Erbajolo - 20200 BASTIA

495 520 074 R.C.S. BASTIA

Suivant décisions collectives du 30 juin 2016, les associés ont pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire Monsieur Daniel VENTRE et de son suppléant la Société FIDUCIAIRE COMPTABLE FIDECOMPTA. Ils ont nommé nouveau commissaire aux comptes titulaire la SAS BATT AUDIT, siège 25 rue du Bois de la Champelle 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy 414.570.622 RCS NANCY inscrite sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'appel de Nancy et pour son suppléant la SARL REVILEC AUDIT, domiciliée à la même adresse 484.943.626 RCS NANCY, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Nancy.

N° 28

SO LA CO

S.A.S. au capital de 22,90 Euros

Siège social : Z.A. Petre Turchine,

RN 193 - Valrose

20290 BORG

RCS BASTIA 813 538 279

L'A.G.E. réunie en date du 28/06/2016 a décidé de nommer en qualité de commissaires aux comptes :

- la société COREVAL, domiciliée Forum du Vazzio, ZI du Vazzio, BP 20974 20700 Ajaccio Cedex 9, Commissaire aux Comptes titulaire,
- M. Paul André QUILICHINI, domicilié 181 Marina di Fiori 20137 Porto Vecchio, Commissaire aux Comptes suppléant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président

N° 29

DONAT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros

Siège social : Hameau de Turicciolli,

Maison n°8

20137 PORTO VECCHIO

801 232 251 RCS AJACCIO

Suivant décision du 30/06/2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Hameau de Turicciolli, Maison n°8, 20137 Porto Vecchio au Les Quatre Chemins, la Poretta, 20137 Porto Vecchio à compter du 30 juin 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

N° 30

DEMISSION GERANT

avvene, SCI au capital de 500 euros, Casa Bella - Ldt Storzicone Route Royal 20213 Folelli. RCS Bastia 809682883. A compter A.G.E du 24-08-2016 : **Démision gérant** : POLIDORI Jean-Charles. **Nomination nouveau gérant** : Grégoire POLIDORI, 2, rue des Jardins 20200 Bastia. Formalités au RCS de Bastia.



N° 31

VERTICAL SUD

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros

Siège social : Hameau de Cipponu

20137 PORTO VECCHIO

483 698 437 RCS AJACCIO

Suivant décision en date du 2 août 2016, l'associé unique a décidé d'**étendre l'objet social** aux activités d'organisation de randonnées à vélo tout-terrain à la découverte de plantes méditerranéennes et endémiques ainsi que la location de vélos tout-terrain, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance

N° 32

AGRICORSA

SAS au capital de 1.000 €
21 Boulevard Paoli

20200 BASTIA

808 404 420 RCS BASTIA

MODIFICATIONS

Suivant décisions en date du 13/6/2016, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 33

M. Veyrenc Karl Dieter gilbert, né le 08/03/1984 à Bastia [20200], demeurant 15 lot poggio di a piana 20214 Calenzana, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de Graziani, afin de s'appeler à l'avenir : Graziani

N° 34

FIORI E MONTI

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 37 500 euros

Siège social : Torricioli n°6

20137 PORTO VECCHIO

522 809 011 RCS AJACCIO

Suivant délibération du 25 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de **transférer le siège social** de Torricioli n° 6, 20137 Porto Vecchio à Lieudit Fossi, 20137 Porto Vecchio, à compter du 25 juillet 2016, et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, la Gérance

N° 35

RUGANI FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 151 000 €

Siège social : Lieudit Croce

20232 OLETTA

811 790 435 RCS BASTIA

Aux termes d'une AGE en date du 30 juin 2016, les associés ont décidé d'**étendre l'objet social** de la manière suivante : « La détention, la prise de participation, la gestion de tous titres dans toutes sociétés, la gestion administrative, financière, technique de toutes sociétés, filiales ou autres ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance

Votre publicité dans l'ICN !

Vous ici !

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

2 parutions
sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

120€ HT

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

N° 36

SARL LES THERMES

SARL au capital de 50.000 €
Siège social : Les Caldane
Le Vieux Moulin
20112 SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO
RCS AJACCIO
SIREN N° 391 108 826

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2016, l'A.G.E. a décidé :
- d'étendre l'objet social à « l'exploitation d'un débit de boissons et d'un restaurant » et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts.
- de nommer M. Antoine SERENI demeurant Bains de Caldane à Sainte-Lucie-de-Tallano [20112], en qualité de gérant pour une durée indéterminée et ce à compter de ce jour, en remplacement de Mme Jacqueline TCHAKAMIAN SERENI, gérante démissionnaire.

N° 37

**AKUO CORSE
MAINTENANCE**

SAS au capital de 1.000 €
21, boulevard Paoli
20200 BASTIA
810 099 184 RCS BASTIA

MODIFICATIONS

Suivant décisions en date du 20/5/2016, l'assemblée générale, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 38

PRESCO 83

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
au capital de 20 560 euros
porté à 200 000 euros
Siège social : Lieu-dit Menta
Route de Borgo Village
20290 BORGIO
R.C.S. BASTIA 451 284 632

Par décision du 30/06/2016, l'Associée Unique a décidé une **augmentation du capital social** de 179 440 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 20 560 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 200 000 euros

Pour avis, La Gérance

N° 39

PAX

SARL au capital de 2.516.640 €
Siège : Lieudit Aspretto, RN 193
20090 AJACCIO
403 139 298 RCS d'AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Madame Sandrine Ceccaldi née Filippi, demeurant Chemin des Genêts, Pisci Pecura 20000 Ajaccio, pour une durée indéterminée à compter du 30/06/2016. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérance

N° 40

SCI MOCA

SCI au capital de 79000,00 Euros
17, rue Manuel, 37400 Amboise
434 428 884 R.C.S. Tours

Par décision en date du 03/08/2016 il a été décidé de **transférer le siège** social de la société au Forconi , Route de Santa Barbara, 20100 Sartène, à compter du 03/08/2016. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :
Objet : propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport de crédit-bail ou autrement, de tous immeubles bâtis, ruraux ou urbains ou de tous droits mobiliers ou immobiliers, la création, la constitution et le développement de tous domaines et patrimoines immobiliers, leur mise en valeur, l'administration et l'exploitation ... particulièrement l'acquisition d'un immeuble sis à amboise, 17, rue manuel, son administration et exploitation par bail, location ou autrement et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement.
Durée : 50 ans. **Gérance :** Monsieur Emmanuel Camper, demeurant Forconi, Route de Santa Barbara, 20100 Sartène La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Tours.

N° 41

AKUO SOLECO 2

SAS au capital de 1.000 €
21, boulevard Paoli
20200 BASTIA
808 403 463 RCS BASTIA

MODIFICATIONS

Suivant décisions en date du 30/5/2016, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis



N° 42

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 29/08/2016 à Bastia La SARL PETTINATURA sise à Luri 20228, Hameau de Piazza a donné en location gérance à ALLAERT Aline demeurant à Luri 20228, un fonds de commerce de salon de coiffure à l'enseigne SORAYEL COIFFURE sise et exploitée à Luri 20228, Hameau de Piazza, pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2016 renouvelable par tacite reconduction.

N° 43

Société KALYPSO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de Vingt quatre mille
trois cent quatre-vingt douze euros
[24 392 €]
Siège social : Lieu-dit Pierrochiasce
SANTA MARIA POGGIO [20221]
RCS 392 280 0388 BASTIA

DISSOLUTION SOCIETE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 20 août 2016, la dissolution anticipée de la SARL KALYPSO à compter du 1er septembre 2016 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Elle a nommé en qualité de liquidatrice Mlle D'ANTUONO Micaëla à compter de la même date. La gérance qu'elle assumait a pris fin à cette même date. Les associés ont conféré à la liquidatrice les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile de la liquidatrice, 8 avenue Nicolas Pietri, 20000 Ajaccio, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention

N° 44

SCI FIORE DI MARE

Société civile au capital de 1.000 €
Siège : Résidence Les Albizzias
Avenue général de Boissoudy
Quartier La Poretta
20137 PORTO VECCHIO
538 779 042 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 février 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sebastiano RUSSO, demeurant Résidence Les Albizzias - Avenue Général de Boissoudy - Quartier La Poretta - 20137 Porto Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Albizzias - Avenue Général de Boissoudy - Quartier La Poretta - 20137 Porto Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 45

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Oletta du 14/11/2005 par Mme ORSINI Marie-Agnès demeurant à Quartier Lancia, 20232 Oletta à M. CRISTIANI Jean-Marie demeurant à 20232 Oletta, d'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne « BAR CHEZ MATHIEU » sis et exploité à Quartier Lancia, 20232 Oletta pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 01/12/2005 prendra fin le 30/09/2016.

Pour avis

N° 46

**B. LEONELLI**

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32. 79.15

SCI LE PAILLER

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1.524,49 €
Siège social : MURATO [20239]
Rutali
R.C.S. : BASTIA N° 387 645 906

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 26 juillet 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26 juillet 2016 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à Bastia [20200] 2, Rue Salvatore Viale, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine, Georges DE ZERBI demeurant à Bastia [20200] 2, Rue Salvatore Viale en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur

N° 47

SCI FIORE DI MARE

Société civile en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège : Résidence Les Albizzias -
Avenue général de Boissoudy -
Quartier La Poretta
20137 PORTO VECCHIO
538 779 042 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 février 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sebastiano RUSSO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 48

AVIS

Le 22/08/2016, l'age de **Cal2**, sci capital 1000€, 49 grande rue 78250 Gaillon sur Montcient, rcs Versailles 518 700 380, transfère le siège au domicile du gérant Catherine Locqueneux, 1 résidence Capitello 20166 Porticcio, objet acquisition de biens immobiliers, durée : 99 ans. Radiation Versailles, immatriculation Ajaccio.

N° 49

AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des ressources humaines et des relations sociales

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 20 20 21 35

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de formation intra à la conduite d'engins de chantier et tests CACES**Procédure :** Procédure adaptée**Forme de la procédure :** Prestation divisée en lots : oui Lot N° 1 - CACES n°372 CNAMTS

Lot N° 2 - CACES n°389 CNAMTS

Lot N° 3 - CACES n° 390 CNAMTS

Lot N° 4 - CACES n°386 CNAMTS

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

60% critère valeur technique

40% critère prix

Remise des offres : 16/09/16 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 26/08/2016Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

N° 51

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**Commune de Lucciana**

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et ses installations annexes présentée par la société « Béton et Agrégats » (BETAG)

Installation classée pour la protection de l'environnement**1ère parution :****EMPLACEMENT :** Lieu-dit « Chiusone - 20290 Lucciana**NATURE DE L'INSTALLATION :** Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et ses installations annexes [rubriques n° 2510-1, 2515-1-a, 2517-1, 2521-1, 2518-b, 4718-2, et 4801-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement]**PERIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ETRE CONSULTE** [arrêté préfectoral n° 730-2016 en date du 25 août 2016] :

Du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus.

SIEGE DE L'ENQUETE : Mairie de Lucciana**LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :**

Mairies de Lucciana, Borgo, Vescovato et Venzolasca.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR [désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia, en date du 24 avril 2016].

Monsieur Don Jean ROMANACCE, commissaire enquêteur titulaire, recevra les observations du public en mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

> Lundi 19 septembre 2016, de 9 h 00 à 12h00 ;

> mardi 27 septembre 2016, de 9 h 00 à 12h00 ;

> mercredi 5 octobre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

> mercredi 19 octobre 2016, de 9 h 00 à 12h00

Monsieur Frédéric MORETTI a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront être adressées par écrit à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Juridique et Coordination - 8 Boulevard Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 Bastia cedex 09 ou par voie électronique [ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr] avant la fin du délai de consultation du public.

Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre la décision, à l'issue de la consultation, qui sera soit une autorisation assortie du respect de prescription, soit un refus.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

N° 50

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**AVIS AU PUBLIC****Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la « Société de Traitement des Ordures Corses » (STOC) (installation classée pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que, par arrêté complémentaire n° 17 du 23 août 2016, les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2013-213-0012 du 1er août 2013, relatives à l'exploitation, par la SARL « Société de Traitement des Ordures Corses » (STOC), d'une installation de stockage de déchets non dangereux et ses installations annexes, au lieu-dit « Sala », sur le territoire de la commune de Prunelli di Fiumorbo, ont été modifiées.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Prunelli di Fiumorbo, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

N° 52

GAEC U FALASORMA**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°35, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03 juin 2016, n° 6616,

Concernant : «La date de l'Assemblée Générale Extraordinaire»

Il fallait lire : « du 24 août 2016 »**Et non :** « du 31 décembre 2015 », comme écrit par erreur.

N° 53

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue semaine du 19/08 au 01/09/16, N° 6627/6628, concernant la **SAS AUTOCARS CORTE-NAIS**, RCS Bastia 329 804 652, il fallait lire : Mme Françoise ALBERTINI (veuve RINIERI) demeurant Route de Saint Pancrace 20250 Corte, au lieu de : Mme Simone RINIERI (épouse GRIMALDI), demeurant Route de Pietrosella, Rce Agnarello 20166 Pietrosella.

Pour avis, le Président

Fontaine à eau de source Corsewww.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr

COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Collectivité passant le Marché :**

Commune de Piedigriggio
Mairie - 20218 PIEDIGRIGGIO
Téléphone : 04 95 47 62 78 - Courriel : mairie-piedigriggio@wanadoo.fr

Jour et heures d'ouverture de la Mairie : Mercredi de 9 h à 11 h 30

Profil acheteur : e-marchespublics.com

Personne responsable du Marché : Madame le Maire de la Commune de Piedigriggio.

2. Objet du Marché :

Réseaux d'eau potable - Remplacement de la canalisation de refoulement entre la bache de Taverna et le réservoir du village.

Classification CPV : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau.

Les travaux comprennent :

- La réalisation des travaux préparatoires : installation de chantier, établissement de constats d'huissier, débroussaillage, sondages et repérages des réseaux existants.
- La fourniture et la pose en tranchée de 3 100 mètres de canalisation en PEHD PN 25 bars de diamètre 90 mm entre la bache du poste de pompage de Taverna et le réservoir du village dont :

- 2730 mètres en bordure ou sous Route Départementale ;
- 350 mètres sous piste ou sentier communal ;
- 20 mètres en encoffrement sur ouvrage d'art.

- Les raccordements aux ouvrages existants (bache et réservoir) après déconnexion de la conduite existante.

- La remise en état des lieux et le repliement des matériels.

3. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

4. Date limite de réception des offres : Mercredi 28 Septembre 2016 à 11 heures.

5. Délai de validité des offres : 90 jours.

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'Oeuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 9 ci-dessous ou téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidat :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des co-traitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux Articles 44, 49, 50, 51 et suivant le Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relative aux Marchés Publics :

- Lettre de candidature [DC 1 ou forme libre].
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales à la date du 31 Décembre 2015 ;
b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] :

- déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

- liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;
- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée.

8. Critères de choix et de classement des offres :

1/ Le prix des prestations [50 %] ;

2/ Valeur technique de l'offre tenant compte de la méthodologie et des moyens techniques et humains proposés pour la réalisation des travaux [30 %] ;

3/ Les délais de réalisation des travaux [20 %].

9. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de Madame le Maire de la Commune de Piedigriggio à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;

- auprès du Maître d'oeuvre :

Bureau d'Etudes Insulaire [B.E.I.], David Rosso ou Etienne Gorvel.

Résidence Matunera - Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Téléphone : 04 95 30 78 99 - Télécopie : 04 95 33 65 31

Courriel : bei.contact@bei-corse.com

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

Voies de recours : voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 30/08/2016

Le Maire,

Nicolette ALBERTINI-COLONNA

**PRESTATION
DE SERVICES CORSES**

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle

Au capital de 8 000 euros
porté à 150 000 euros

Siège social : Chemin de Puzacci
20620 BIGUGLIA

R.C.S. BASTIA 340 296 615

Par décision du 30/06/2016, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de 142 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 8 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 150 000 euros

Pour avis, la Gérance

I SIGNORI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 euros
porté à 43 732 euros

Siège social : Rés. Sainte Anne
Lieu-dit Erbajolo, Bât C,
20600 BASTIA
803 896 042 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10 mai 2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 34 732 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à neuf mille euros [9 000 €]

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-trois mille sept cent trente-deux euros [43 732 €]

Pour avis, la Gérance

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
AMENAGEMENT DE LA RD N° 506B ENTRE LES PK 0,900
ET 2,694, SUR LA COMMUNE DE PENTA DI CASINCA,
DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT
DE L'AGGLOMERATION DE FOLELLI.**

**(Projet poursuivi par le Conseil Départemental
de la Haute-Corse)**

2ème insertion.

DUREE DE L'ENQUÊTE : {arrêté préfectoral n° 638/2016 du 28 juillet 2016}

Pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 29 août 2016 au vendredi 30 septembre 2016 inclus**, se déroulera sur la commune de PENTA DI CASINCA, une enquête publique unique :

- * préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD n°506b entre les PK 0,900 et 2,694, sur la commune de Penta di Casinca, dans le cadre du contournement de l'agglomération de Folelli.

- * parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir et établir l'identité de leurs propriétaires.

- * Au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant de la rubrique 2.15.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du même code). L'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis son avis sur l'étude d'impact du projet, le 13 avril 2015.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de PENTA DI CASINCA. (Hôtel de Ville de FOLELLI - Route de San Pellegrino).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Pierre Olivier BONNOT** (Attaché d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, - Commissaire Enquêteur Titulaire,

ou

Monsieur **Thomas ORSINI** (huissier de justice honoraire) son suppléant, sera présent pour recevoir les observations du public en mairie de PENTA DI CASINCA, selon les modalités suivantes :

- * lundi 29 août 2016 de 9 Heures à 12 Heures

- * mercredi 7 septembre 2016 de 14 Heures à 17 Heures

- * vendredi 16 septembre 2016 de 14 Heures à 16 Heures

- * vendredi 30 septembre 2016 de 14 Heures à 16 Heures

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Penta di Casinca.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 30 septembre 2016.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse, Hôtel du département, rond-point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia Cedex 9, tél : 04.95.34.81.93.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de PENTA DI CASINCA, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.hautecorse.gouv.fr).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

ICN : Annonces légales

PROCHAINE PARUTION : 08/09/2016 - N°6630

Trop bons pour être jetés



Chaque jour, des kilos d'invendus alimentaires finissent à la poubelle. Pour lutter contre ce gaspillage, de nouvelles applications mobiles permettent d'acheter ces denrées avant qu'elles ne soient mises au rebut.

Quelque 10 millions de tonnes de nourriture sont perdues ou gaspillées chaque année en France, dont 14 % lors de la distribution. Les derniers chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) témoignent d'un monstrueux gâchis dont nous sommes tous responsables !

ÉCONOMIQUE ET RESPONSABLE

Entre autres initiatives visant à lutter contre ce gaspillage massif, des start-up se sont donc mis en tête de jouer les intermédiaires entre les consommateurs et les commerçants afin de valoriser les invendus alimentaires pour leur éviter de finir à la poubelle. Moyennant un abonnement payant, les boulangeries, boucheries, traiteurs et autres supermarchés peuvent alors promouvoir les produits dont la date de péremption est proche ou sur le point d'être jetés et qui bénéficient par conséquent de grosses réductions. De leur côté, les particuliers peuvent géolocaliser gratuitement ces

denrées à prix cassé et réaliser ainsi des économies conséquentes, tout en faisant un bon geste pour l'environnement.

DE NOUVEAUX OUTILS À DÉCOUVRIR

Plusieurs start-up se sont lancées sur ce marché de niche avec plus ou moins de succès. Si l'appli Justoclic semble avoir disparu du paysage seulement un an après son lancement, d'autres outils ont fait leurs preuves. Depuis 2012, Zéro-gâchis recense par exemple les promotions flash de Système U, Leclerc, Carrefour et Les Mousquetaires. La majorité des commerces partenaires sont toutefois situés dans l'ouest du territoire. À l'inverse, l'application Optimiam lancée en 2014 est surtout développée à Paris et commence à essaimer en région. Elle recense des rabais pouvant aller jusqu'à -50 % dans des chaînes connues comme la Brioche dorée, Subway et Paul.

Le service Too Good To Go [littéralement « trop bon pour être jeté »] mis en ligne en juin revendiquait pour sa part plus de 10 000 utilisateurs et 70 commerçants partenaires à Paris et à Lille un mois après son lancement. Son atout ? Cet outil permet non seulement de consulter les promotions de dernière minute proposées par les commerces mais aussi d'acheter les produits en ligne avant de convenir d'un rendez-vous pour aller les récupérer sur place.

Si cette application d'origine danoise fait ses débuts sur le marché français, elle rencontre d'ailleurs déjà un grand succès en Norvège, en Allemagne et en Angleterre. ■

10,1 %

Les chiffres de la semaine
de **chômage** dans l'Union européenne en juillet dernier selon Eurostat. Le taux le plus bas (3,9%) est enregistré à Malte, le plus haut en Grèce (23,5%). Le taux pour la France est de 10,3%, celui de l'Allemagne de 4,2%.

4 000

Les chiffres de la semaine
logements commencés, dont 1 400 individuels, comptabilisés sur 12 mois en Corse à la fin juillet 2016 soit une évolution de 27,9% par rapport aux 12 mois précédents. *Source: SOeS, Sit@del2.*

2903

Les chiffres de la semaine
**ca-
valiers** licenciés en Corse en 2016, indique le Comité régional d'équitation. Un effectif en baisse par rapport aux trois précédentes années (ils étaient 3159 en 2013), bien que le nombre de licenciés en « compétition club » ait progressé, passant de 604 à 771 cavaliers.

ISULA SURELLA

GIAPPONESI, FORA!

Giovanni Cualbu, 77 ans, berger à Decimoputzu, au sud de la Sardaigne était il y a peu encore un parfait inconnu, ce qui semblait du reste le satisfaire. Depuis peu, il est devenu aux yeux de l'opinion sarde et italienne le « symbole d'une lutte »: le bon vieux combat du pot de terre contre le pot de fer. Face à lui, une entreprise japonaise déterminée à implanter un grand complexe dédié à la production d'énergie solaire thermodynamique sur le territoire de cette commune à vocation agro-pastorale. Et plus précisément sur les terrains exploités depuis le XIX^e par la famille de Giovanni Cualbu, bien que celui-ci ait repoussé les offres d'achat, estimant que « pour un berger, la plus grande richesse c'est la terre ». Les choses auraient pu en rester là. Mais la société, qui dispose d'un siège fiscal à Macomer, dans le centre de la Sardaigne, a réclamé son expropriation, au nom de l'intérêt général, arguant même -circonstance aggravante aux yeux de l'intéressé- que l'élevage de Giovanni Cualbu, quoique plusieurs fois primé, était « archaïque ». Atout dans la manche de la Flumini Mannu Ltd: l'oreille plus que favorable du ministère de l'Environnement italien. Le projet, s'il venait à se concrétiser, serait l'une des plus grandes implantations de ce type en Europe: 270 hectares, dont la centaine où paissent actuellement 1800 brebis. Au côté de l'éleveur, en revanche, le conseil municipal, divers offices régionaux, le ministère des Biens culturels, mais aussi des maires, des associations. Si l'issue du combat paraît incertaine pour lui, le septuagénaire affirme qu'il ne capitulera pas: « pauvre... mais libre! ».

Sources: La Stampa, L'Unione Sarda, La Nuova Sardegna

L'IMAGE DE LA SEMAINE



Alors que ce chiffre n'avait été atteint que le 5 septembre en 2015, la barre symbolique du millions de passagers a été franchie à l'Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte le 30 août pour totaliser à la fin de la journée 1 003 975 passages depuis le 1^{er} janvier.

HAUT

Dans son palmarès des domaines qui se signalent par « la qualité et la régularité de leurs vins » le Guide des meilleurs vins de France 2017 décerne trois étoiles au Domaine Comte Abbattu (Ajaccio), tandis que le Domaine E Croce (Patrimonio) décroche sa deuxième étoile et que les domaines Antoine-Marie Arena, Giudicelli et Jean-Baptiste Arena (Patrimonio) obtiennent leur première étoile.

BAS

Tendance des prix à la baisse pour les maisons en Corse-du-Sud qui demeurent cela dit à un niveau encore élevé, selon le dernier baromètre immobilier des notaires: le prix médian a baissé de 8,3% sur 3 mois et de 11,3% sur un an. En Haute-Corse, par contre, une baisse moindre est observée en termes de tendance des prix médians qui ont évolué de 38 sur trois mois mais diminué de 5,3% sur un an.

FRAGILE

Hollande au secours du brocciu? Le 30 août, le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Matthias Fekl a annoncé que le gouvernement français allait demander à la Commission européenne l'arrêt des négociations en vue du traité de libre-échange avec les Etats-Unis qui se traduisent par un déséquilibre au détriment de l'Europe et notamment de ses productions labellisées. Selon François Hollande, l'accord initialement prévu d'ici la fin de l'année ne pourra être conclu.

IL FALLAIT LE DIRE

« Je me devais de prendre la mer, avec un cap et une volonté de prendre ce risque. (...) Si vous voulez aller en mer sans aucun risque de chavirer, alors n'achetez pas un bateau, achetez une bouée. Mais ce n'est pas la meilleure façon de prendre la mer »

a déclaré **Emmanuel Macron** le 31 août en quittant le ministère de l'Economie. Quelqu'un pour embarquer avec un skipper qui estime que pour naviguer, il faut choisir entre le bateau ou la bouée?

« À chaque fois que vous posez un principe qui nous déplaît, vous énoncez une exception qui nous rassure »

a lancé **Gilles Simeoni** à l'adresse de Jean-Michel Baylet le 29 août à l'Assemblée de Corse. Une manière de souligner les efforts -plus ou moins fructueux- du gouvernement pour appliquer les grands principes de la programmation... neuro-linguistique?



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Sur la littérature d'expression corse

Dans le cadre du festival de cinéma de Lama, les organisateurs avaient prévu cette année d'insérer dans cette belle manifestation un colloque littéraire auquel étaient conviés quelques écrivains de chez nous. Y ayant moi-même été invité pour parler de littérature d'expression corse, je voudrais rappeler ici quelques questions que pose aujourd'hui ce type d'écriture de création. La productivité actuelle dans ce domaine est évidente, due à une meilleure organisation de l'édition locale, à la possibilité d'aides publiques et à l'existence d'un climat général plus favorable qui favorise en effet une éclosion nouvelle où se révèlent de véritables qualités individuelles: il faut donc se réjouir de ce regain et même comprendre certaines postures de jeunes écrivains qui revendiquent des attitudes plus individualistes face à la question littéraire en général, se démarquant ainsi de la période précédente du «riacquistu» trop marquée selon eux par l'engagement collectif politique et culturel.

Cependant la question n'est pas tant, me semble-t-il, de savoir si l'auteur peut théoriquement tout dire et écrire en corse du passé, du présent ou de l'avenir, mais plutôt celle de son lectorat qu'il s'agit avant tout de convaincre, sans parler de l'horizon d'attente de chacun ou même de la diversité fluctuante des genres proposés aujourd'hui. Un autre problème mérite aussi d'être évoqué, celui du bilinguisme [ou plus exactement de la «diglossie»] auquel sont confrontés les uns et les autres, les effets de la scolarisation en corse restant trop récents et incomplets pour constituer de manière très sensible cette masse critique déterminante que l'on aurait pu espérer au début du lent processus de réappropriation. Une impression superficielle des locuteurs et pratiquants pourrait peut-être laisser imaginer un excès de compétence, mais il convient de faire la part du défi ou de la parade dans ce qui s'affiche ordinairement comme compétence linguistique: l'intérêt véritable ne se mesure pas à des comportements ostentatoires car ils ne sont justement possibles que parce qu'ils font référence aux codes normés ou à une instance de recours susceptible de trancher les litiges grammaticaux, et confirment ce faisant des fonctionnements diglossiques calqués sur le système dominant.

C'est d'ailleurs aussi la prégnance du code officiel qui conduit à l'utilisation fréquente d'hybrides langagiers, en «francorse», créations sauvages condamnées par les puristes mais d'installation pourtant très ancienne dans certains procédés littéraires puisque le poète Guglielmi, par exemple, en jouait déjà de manière complexe entre corse et toscan au XVII^e siècle dans ses productions burlesques! Plus près de nous des auteurs antillais contemporains donnent de bonnes illustrations des possibilités créatives entrelacées du français et du créole, à l'image de Patrick Chamoiseau dans son roman *Texaco*, prix Goncourt 1992. Ces aspects, sans doute marginaux et un peu provocants, ne sont pas sans intérêt car l'auteur corse d'aujourd'hui, bilingue d'évidence, pourrait en jouer à sa guise. A condition cependant d'en dominer les ressources nées de la multiplicité des registres à sa disposition, même dans le cadre d'une seule expression linguistique. Si ce n'était le cas, il court le risque d'interférences, de maladresses, de ruptures involontaires de style ou autres accidents de ce type. On voit bien quelles difficultés présenterait alors cette situation pour notre auteur: elle tient non seulement aux choix forcément limités par sa propre compétence mais aussi à ceux de la communauté des lecteurs à laquelle il s'adresse et aux conventions littéraires que celle-ci a intégrées. Nous sommes là précisément au cœur du problème de la création en langue minorée: en résumé, possibilités exponentielles des choix et limitation pourtant de ces choix, avec comme corollaire inévitable le risque de confusion des fantasmes créatifs propres à chaque écrivain avec les fantasmes sur la langue qui sont d'un tout autre ordre.

Si mon lecteur a pu être désarçonné par mon propos, je lui conseillerais de lire mon petit essai intitulé *Écrire en corse*, édité chez Klincksieck [Paris] dans sa collection *50 questions*, qui propose une courte et utile synthèse sur la littérature d'expression corse depuis ses origines jusqu'à notre époque. ■



Écrire en corse

THIERRY CORBALAN

Champion au grand cœur

Depuis de nombreuses années, le Dauphin corse multiplie les traversées en monopalme au profit de son association qui aide les personnes malades ou handicapées. Une belle leçon de vie d'un homme hors du commun.

Photo Manon Perelli

Il a ce petit quelque chose qui fait les grands hommes. Et les grands champions. Une force et une joie de vivre sources d'inspiration. Pour sûr, Thierry Corbalan est un personnage hors du commun. À 57 ans, le sportif, bien connu en Corse, enchaîne les défis depuis de nombreuses années et semble infatigable. «*Je fais des défis sportifs pour montrer que les choses sont possibles malgré un handicap*», explique-t-il de son accent chantant. Né à Oran en Algérie, Thierry grandit à Béziers. Très tôt, il y débute le judo, discipline qu'il pratique jusqu'à obtenir la ceinture noire à 16 ans et le deuxième dan à 18 ans. Il deviendra même vice-champion de France. Fort de ses excellentes compétences sportives, il intègre l'école de la police à 19 ans et est affecté à Cannes.

Mais un jour de 1988, son destin bascule. «*J'ai été électrisé avec une canne à pêche en carbone et une caténaire de train de 25 000 volts. Il y a eu un arc électrique et on a dû m'amputer des deux bras et d'un orteil parce que les os étaient brûlés*», détaille-t-il sobrement. Devant le malheur qui le frappe, loin de se laisser abattre, Thierry rebondit et prend cet accident de la vie comme une deuxième chance. «*Ça n'a pas été facile dès le début, mais ma chance c'est que je faisais déjà énormément de sport avant l'accident, ce qui a probablement permis à mon cœur de résister à l'électrisation. Petit à petit, j'ai repris le sport, d'abord avec la course à pied que j'ai pratiqué pendant 20 ans après mon accident*».

Grâce à sa volonté de fer, un peu plus d'un an après l'accident il court déjà un marathon. De quoi se remettre dans le bain. Après des soucis de genou, il change toutefois d'élément et se met à la nage avec palme en 2009. Dès le début il est comme un poisson dans l'eau. Au point que le surnom de Dauphin corse s'impose rapidement.

Depuis, il enchaîne les traversées de grandes distances pour réaliser des défis sportifs afin de récolter des dons pour des associations. «*À partir de ma première traversée, qui a été celle des Bouches*

de Bonifacio, je me suis aperçu que je pouvais donner espoir aux autres parce que je pouvais montrer que malgré mon accident je peux faire des choses peu ordinaires. Du coup j'ai continué».

Double traversée des Bouches de Bonifacio, Ajaccio-Propriano, traversée du lac Léman, du lac d'Annecy, et bien d'autres! Les défis se succèdent et les distances s'allongent. «*Ma plus grande traversée a été en 2012 entre l'île d'Elbe et la marine de Sisco: j'ai fait 62 km non stop en 15 heures et 50 minutes*», souligne le nageur. Bien loin de la Méditerranée, en 2014, il a aussi nagé dans un milieu un peu plus insolite. «*J'ai fait un petit défi qui a pas mal marqué les gens mais je n'ai pas trouvé qu'il ait été le plus dur, plaisante-t-il, j'ai nagé 20 minutes en maillot au Groënland dans une eau à -1,6°C pour l'association de Pascal Olmeta*».

À force de multiplier les défis, en 2012, Thierry a aussi décidé d'aller plus loin. «*Je me suis dit: pourquoi pas créer ta propre association et faire tes défis pour elle et aider toi-même les personnes malades et handicapées*». Logiquement appelée le Dauphin Corse, l'association récolte depuis lors dons et adhésions qui lui permettent en premier lieu de financer ses défis. Mais pas seulement: «*Avec l'argent que j'ai en surplus, je fais des actions ou des dons à des personnes ou à d'autres associations*». Comme par exemple ce tour en hélicoptère organisé en octobre 2015 à Ajaccio au profit d'enfants handicapés.

Mais Thierry est aussi un champion dans l'âme. Et plus loin que ses défis, il s'astreint à la compétition. Il y a quelques mois, il a ainsi participé aux championnats de France en monopalme aux côtés des valides et est arrivé sur la 3^e marche du podium dans la catégorie vétéran 3. En 2014, pour sa première participation à ces championnats, il avait même terminé champion de France en vétéran 3. Une véritable leçon de vie donnée par un homme dont la plus grande force reste sans doute le sourire. ■

Manon PERELLI

Pour en savoir plus, adhérer ou faire un don: www.ledauphincorse.com

LE BON PRODUIT AU BON ENDROIT

Becs fins en réseau



**Le locavorisme, c'est bien...
Encore faut-il savoir
quels sont les bons produits
et plus encore où les trouver.**

**Avec BPBE,
Serena Battestini et
Romain Lara ont entrepris
de répondre à la question :
« Où consommer
le meilleur de la Corse ? »**

Oue l'on soit habitant de l'île ou visiteur, en Corse, où consommer le meilleur ? Chaque microrégion a ses produits spécifiques, chacune a ses producteurs, ses restaurateurs, ses commerçants... mais du nord au sud, de l'est à l'ouest, il suffit de se déplacer un peu pour ne plus savoir où trouver la bonne huile, la bonne charcuterie, où manger un bon produit local. Serena Battestini et Romain Lara n'ont pas 40 ans. Tous deux diplômés d'un Master de finance, ils ont une large expérience professionnelle (consulting, finance, banque, environnement, agriculture, formation...) et ont voulu apporter la réponse à cette interrogation en créant leur start-up, Le bon produit au bon endroit (BPBE).

« En tant que consommateur, on ne connaît en fait ni la richesse ni la diversité ni la qualité des produits qu'offre la Corse, explique Romain Lara. On connaît autour de nous, par le bouche-à-oreille, mais c'est comme si on se limitait aux saveurs d'un seul terroir. Nous avons créé notre start-up pour donner une visibilité à ces produits de qualité issus de petites structures, à leurs producteurs, les mettre en relation avec les consommateurs, les commerçants, les restaurateurs qui savent si bien travailler les saveurs locales en fonction des saisons... Nous avons voulu proposer un outil d'aide à la décision pour savoir où consommer, en circuit court. Nous axons exclusivement nos sélections sur du bio ou de la production issue de l'agriculture raisonnée. Nous ne retenons pas ce qui est industriel. Notre objectif est de valoriser les producteurs,

LE LOCAVORISME EN QUELQUES MOTS...

Jessica Prentice, de San Francisco, a inventé le mot en 2005 à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. Le mouvement locavore préconise de s'alimenter uniquement avec des produits issus d'une zone géographiquement proche du domicile: 100 miles à l'origine, soit 160 km. Un rayon bien plus large que celui dans lequel la majorité des familles au début du XX^e siècle puisait sa subsistance.

Concrètement, qu'est-ce que ça donnerait au quotidien? En Corse, un Bonifacien peut manger un migliaicciu «made in» Piazza di u Mercà à Bastia, mais les oignons de Siscu lui sont interdits. En revanche, il peut consommer toutes les productions d'une large partie de la Sardaigne. Pas de problème pour Cortenais, Ajacciens et Calvais, l'intégralité de l'île leur est «autorisée», et les Bastiais peuvent se profiter également des productions des littoraux ligure et toscan. ■ EP



LIMITE DES 160 km



Photo Claire Giudici

À SAVOIR

Pour apparaître sur le site, les agriculteurs et producteurs répondant aux critères de l'agriculture bio ou raisonnée et utilisant exclusivement une matière première locale peuvent faire parvenir par mail à Serena Battestini avec une photo en selfie, la localisation GPS, le descriptif de l'activité.

Les commerçants, restaurateurs ou collectivités locales, qui utilisent des denrées des producteurs de la région ou organisent des marchés de produits locaux, peuvent contacter Romain Lara par mail ou par téléphone.

Email :

serena.battestini@lebonproduitaubonendroit.com

romain.lara@lebonproduitaubonendroit.com

Tél. : 06 29 63 29 78

«Le bon produit au bon endroit» est aussi sur Facebook

de faire reconnaître la qualité de leur travail, mais également celle des restaurateurs et des commerçants qui ont fait le choix de ces produits d'excellence en lien avec leur terre. Être locavore est dans l'air du temps, mais ce n'est pas simple à faire. Quoi consommer? où acheter? dans quel restaurant aller manger et d'où provient ce que j'y mange? Avec BPBE nous voulons répondre à ces questions récurrentes.»

Le site a été lancé au mois de mai dernier. Il propose une sélection de professionnels, de l'agriculteur au petit producteur jusqu'au restaurateur en passant par l'offre commerciale. Les moyens d'accéder aux informations sont simples: après avoir tapé le nom du site dans un moteur de recherche, en un clic sur l'icône désirée, tous les producteurs référencés en charcuterie, fromage, huile d'olive, plantes aromatiques, vin, farine de châtaigne, fruits, légumes, miel, veau, huîtres, moules, pêche locale, etc. sont à portée de main, localisés sur une carte de la Corse. On accède alors à une description de l'exploitation mais aussi à l'indication du lieu où trouver le produit [commerce ou restaurant]. L'autre moyen consiste à noter dans la barre de recherche le nom d'un établissement et à la suite de sa description on trouvera le nom des producteurs qui y sont associés, avec le moyen, en cliquant dessus, de découvrir leurs

exploitations. Bref, c'est ergonomique et rapide.

Pour les deux gestionnaires du site, l'élément essentiel des choix de départ a été le bouche à oreille. En effet, dans chaque territoire on connaît celui qui fait du bon produit. Tout cela s'est augmenté de visites sur le terrain: «Nous démarchons également les restaurants qui savent mettre en valeur, en fonction de la saisonnalité, les produits du terroir, les mairies qui proposent des marchés de produits locaux, etc.» Chaque jour, le site s'enrichit un peu plus et, au mois d'octobre, sortira l'application correspondante pour Android et iPhone. «Nous envisagerons alors de proposer, en plus des présentations, des opérations de ventes privées avec les producteurs qui le désirent. Elles remportent un bon succès pour d'autres produits, dans d'autres domaines. Ça pourrait être intéressant d'en lancer pour des produits locaux.»

Bien entendu, la conception, la réalisation, la mise en œuvre du site et des applications ont un coût. Romain Lara et Serena Battestini ont obtenu une aide de l'ADEC pour créer leur start-up dont le nombre de visiteurs va croissant. Leur souhait? «Que BPBE devienne un outil ludique pour le plus grand nombre au service de l'agriculture et de la gastronomie, que nous pourrions, peut-être, décliner ensuite dans d'autres régions.» ■ Claire GIUDICI

BHANTE SARANAPALA

MOINE URBAIN ET PORTE-VOIE

**La Corse «nation de pleine conscience» ?
C'est en tout cas la proposition formulée
par Bhante Saranapala, moine bouddhiste
qui était en Corse du 16 au 23 août.**



Un moine en robe orange dans les rues de Bastia, qui pourrait le croire ? C'est pourtant sa deuxième visite sur notre île et, il espère, «pas la dernière». Né au Bangladesh, Bhante Saranapala prit la robe à l'âge de 10 ans, au Sri Lanka. Il y reçut une éducation moniale pendant 10 années puis finalement décida de vivre au Canada et d'y faire des études à l'Université de Toronto dont il a par la suite été l'aumônier bouddhiste. Theravāda : c'est le courant bouddhiste auquel appartient Bhante. Pour faire simple, il s'agit d'un bouddhisme dit «primitif», car l'un des plus anciens et proche de la parole de son fondateur présumé, le prince Siddhartha Gautama qui fit un constat à son époque : tout le monde naît, souffre de maladie, et finalement vieillit et meurt tôt ou tard. Que l'on soit prince ou mendiant la souffrance n'épargne personne, alors que faire pour se libérer de ce cycle inéluctable ? Bhante fait clairement la part des choses : *«je ne suis pas là pour convertir au bouddhisme, que vous soyez chrétien, musulman ou athée... ça n'est pas l'important»*. Ce que propose celui qu'on appelle au Canada «le moine urbain» a pour nom mindfulness, ou pleine-conscience en français, qui peut se comprendre conceptuellement comme l'attention juste. Mais qu'est-ce donc exactement ? Dans la tradition bouddhiste, il n'y a aucune différence de nature entre un Bouddha (un éveillé) et une personne ordinaire, mis à part que l'un a conscience de sa nature et que l'autre l'ignore. Ainsi, le premier bouddha aurait dit *«je n'apporte pas de vérité, mais la cessation de l'ignorance»*. La méthode pour mettre en application cet état d'attention vigilante est très simple, laïque et accessible même aux enfants : tout est basé sur la respiration et l'attention à soi et au monde qui nous entoure. Pour bien comprendre, il faut déjà identifier ce qui ne va pas, en effet le XXI^e siècle a son lot de stress et de dépressions, quasi paroxysmique pourrait-on dire. Cet état dans lequel nous nous trouvons

chaque jour, est dû selon Bhante au fait que nous ne sommes pas «vraiment là» dans «l'instant présent» et donc «à ce que nous faisons» mais plutôt ailleurs, dans notre passé qui nous rend triste, ou dans un futur qui nous angoisse alors qu'il est imprévisible et non advenu. Pourtant, la seule chose que nous pouvons contrôler et apprécier, c'est bel et bien le présent, instant après instant. Qui n'a jamais été spectateur de sa vie ? Un père qui mange une glace avec sa fille et qui plutôt que de profiter de ce moment est – dans son esprit – tout à sa réunion de travail de la veille ou à celle qui aura lieu le lendemain ? Bhante souhaite aider à libérer peuples et nations de l'absence d'eux-mêmes, de leur déshumanisation en leur proposant, pas à pas, d'intégrer la pratique de pleine conscience dans leurs fonctionnements. Au Canada d'ailleurs, l'entreprise est en bonne voie, le moine ayant déjà formé de nombreux urgentistes et même des brigades de police entières à cette pratique. Car si la pleine conscience libère du stress, elle permet aussi d'obtenir une maîtrise certaine de ses réactions, de ses actes : n'étant plus spectateur, on devient acteur de sa vie.

Bhante Saranapala voit en la Corse un lieu merveilleux, *«un paradis sur terre»* propice à l'implantation de la méditation de pleine conscience : *«il suffit de regarder autour de vous, le ciel bleu, la mer, vos forêts et vos montagnes, c'est magnifique»*. Prendre conscience de notre milieu de vie est selon lui une bonne manière d'appliquer l'attention juste dans la vie de tous les jours, et finalement de ne pas le considérer comme acquis et de le protéger. *«Tout change, tout le temps, c'est la seule chose qui ne change pas»* disait Bouddha. Un constat repris par Bhante qui, en ces temps troublés nous propose à tous de nous reconnecter à nous-mêmes et à l'autre, pour construire une nation où la paix est permise par et pour chacun. Une offre... à méditer ? ■ TL

Photo Tim Leoncini

AJACCIO

■ LES SCINTILLANTES

Du 5 au 10 septembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Des images qui représentent l'infiniment petit? Ou l'infiniment grand? Seule la photographe Emilienne Parrot-Bousquet détient la réponse à cette question.



■ ERAMU IN CANTU

Le 5 septembre, 19h30. Église St-Érasme.

■ ALTA ROCCA

Le 7 septembre Église St Roch. ☎ 04 95 51 53 03

Les voix de Mario Cappaï, Dumè Barraza, Christophe Mondoloni et Régis Gomez rappellent que les polyphonies portent en elles toute l'histoire, la mémoire et la culture de la Corse.

■ CANTU IN FIURE

Le 8 septembre, 21h. Église St Erasme. ☎ 06 50 69 21 62

Un concert-spectacle pour raconter, imaginer et chanter l'histoire de la Corse, ses péripéties, ses modes de vie anciens ou récents.

BASTIA

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia. ☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

BONIFACIO

■ FESTIVAL INTERNATIONAL DE TANGO ARGENTIN

Jusqu'au 11 septembre. Haute ville.

☎ 04 95 73 11 88 & www.tangoabonifacio.fr

Sixième édition de cette manifestation qui propose démonstrations, cours de tango, bals ainsi que des expositions (photos de Camille Alric, dessins de Liliana Rago).

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ LÀ-BAS

Jusqu'au 17 septembre. Frac Corse.

☎ 04 20 03 95 33

L'exposition réunit une trentaine d'œuvres d'Elie Cristiani (vidéos, installations, dispositifs animés, sculptures et peintures), dont beaucoup d'inédites, qui associent l'art et la vie sociale, les formes de vie et les faits symboliques.

LEVIE

■ LES MÉDIÉVALES

Du 2 au 4 septembre. Dans tout le village.

☎ www.facebook.com/lesmedievalesdelevie/

Spectacles, animations, jeux de rôle, ateliers, marché médiéval, chevaliers, jongleurs et elfes sont au programme de cette 6e édition dont le thème est Gargouilles et grimoires.



L'ÎLE-ROUSSE

■ BARBARA FURTUNA

Le 4 septembre, 21h. Eglise N-D de La Miséricorde. ☎ / www.barbara-furtuna.fr/

Des rives de la Méditerranée aux salles new-yorkaises, ce quatuor vocal fait rayonner la langue corse, loin des clichés et des répertoires stéréotypés.



C'EST LEUR TOURNÉE

MERIDIANU

C'est sous la forme d'un trio que le groupe présente un nouveau spectacle. À la fois chanteurs et musiciens, Jean-Antoine Orticoni, Mathieu Graziani et Jeremy Lohier possèdent toutes les nuances du chant polyphonique, notamment la paghjella.

le 2 à Aleria; le 3 à Corbara; le 6 à Vico; le 7 à Cervione, le 8 à L'Île-Rousse, le 9 à Solenzara. Concerts à 21h30.

☎ www.meridianu.com/

PATRIMONIO

■ HORS-JEU

Jusqu'au 25 septembre.

Domaine Orenga de Gaffory

Au travers de photos, sculptures, peintures et installations, le choc de deux univers: le foot, sport populaire, et l'art, considéré à tort comme un domaine élitiste.

PIGNA

■ U FIATU MUNTESE

Le 2 septembre, 21h 30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Un groupe qui crée et s'exprime comme tel: nul n'y tient l'avant ou l'arrière scène. Naturellement, voix et instru-



ments acoustiques forment un chœur unique.

■ DUO CUMPARTE

Le 6 septembre, 21h 30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Jérôme Casalonga et Paul-Antoine De Rocca-Serra tendent une corde entre le chant corse et l'âme du violoncelle, entre les musiques traditionnelles et la création.

■ BABETH BOTALICO

Le 9 septembre, 21h 30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Bercée par les chants traditionnels interprétés par sa mère, Babeth Botalico interprète des chants profanes instrumentaux et des créations, ainsi que deux chants sacrés.

■ ENSEMBLE LA FENICE

Le 10 septembre, 21h 30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Cet ensemble réunit des solistes virtuoses, spécialisés dans la musique du XVIIe siècle. Son répertoire couvre plus de deux siècles de musique en Europe.

SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO

■ FESTIVAL DE DANSES LATINES

Du 2 au 4 septembre. Pinarellu.

☎ 04 95 71 48 99 & www.zonza-saintelucie.com

Pour cette 9e édition, deux concerts gratuits, un spectacle, trois soirées latino, une beach party avec initiations et démonstrations, et deux jours de stage avec 24 ateliers de danse.

■ MUSIVOCE

Le 9 septembre, 21h30. Théâtre de verdure.

☎ 06 24 01 53 22

Ce duo instrumental et vocal fait revivre des instruments tels que a cetera, a zifula, a clarinetta campestra ou a riverbula.

Toutes les dates sont données par les organisateurs sous réserve de report et d'annulation

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Di poi più di 30 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.COM